Pour une localisation de la châtelaine de Vergy

Autor(en): **Zufferey, François**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de linguistique romane**

Band (Jahr): **69 (2005)**

Heft 273-274

PDF erstellt am: **27.04.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-400095

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

POUR UNE LOCALISATION DE *LA CHÂTELAINE DE VERGY*

Il est des textes qui semblent flotter dans un espace indéterminé, celui que l'on réserve parfois aux chefs-d'œuvre. C'est bien à cette catégorie qu'appartient *La Châtelaine de Vergy*: la perfection de ce récit court (un peu moins de mille vers), célébrée à juste titre par la critique unanime, en a fait un produit littéraire supradialectal, que l'on répugne à ancrer dans un espace précis. Certains commentateurs sont même allés jusqu'à affirmer de manière péremptoire: «Il n'est pas possible d'en localiser l'origine.»[1] C'est cette affirmation que nous aimerions mettre à l'épreuve en nous livrant à une analyse scriptologique de *La Châtelaine de Vergy*.

Avant d'entreprendre cette étude, on peut se demander si le choix de l'*adunaton* n'est pas préférable aux malheureuses tentatives de localisation faites jusqu'ici. En 1892, Gaston Raynaud[2] inclinait à voir en notre auteur «un Bourguignon, dont la langue était fortement influencée de français proprement dit»; cohérent avec son hypothèse selon laquelle *La Châtelaine de Vergy* serait un roman à clef, il supposait que seul un auteur parfaitement au courant des intrigues de la cour de Bourgogne pouvait avoir composé ce récit court. Malheureusement, les arguments linguistiques avancés l'orientaient plutôt vers le Nord, car il attribuait l'imparfait en *-ot* et le participe en *-it* au dialecte picard, ce qui ne pouvait qu'affaiblir sa propre hypothèse.

Bédier[3] n'eut aucune peine à démontrer la fragilité, voire l'invraisemblance historique, du raisonnement de Raynaud. Cependant, l'illustre critique était davantage préoccupé de trouver une filiation littéraire à notre auteur anonyme, qu'il rattache à l'école de Chrétien de Troyes; c'est pourquoi, en affirmant: «si, pour discerner en quelle région il a pu vivre, on cherche des

---

(1) *La Châtelaine de Vergy.* Édition bilingue présentée et commentée par Jean Dufournet et Liliane Dulac (Paris: Gallimard [Coll. Folio, n° 2576], 1994), p. 8.

(2) Gaston Raynaud, *La Chastelaine de Vergi,* dans *Romania* 21 (1892), pp. 145-93, spéc. p. 154.

(3) *La Châtelaine de Vergy, conte du XIIIe siècle* publié et traduit par Joseph Bédier (Paris: H. Piazza, 1927), pp. VII-VIII.

indices d'ordre linguistique, on est pareillement déçu», il a sans doute renforcé pour longtemps le caractère suprarégional de notre conte.

Lakits[4] réaffirma le peu de crédit que méritait l'argumentation de Raynaud, avant que Stuip[5] n'échafaude le plus invraisemblable des raisonnements qui se puissent imaginer. Parmi les dix manuscrits des XIIIe et XIVe s. qui nous ont transmis le récit de *La Châtelaine de Vergy*, deux (siglés A et B) offrent la leçon suivante aux vv. 168-70[6]:

> Si avés fait grant tricerie
> que plus vilaine *ne puet estre*:
> issiés errant hors de ma terre!

alors que les huit autres donnent la version typisée:

> Si avez fet grant tricherie
> que plus vilaine *n'estuet querre*:
> issiez errant hors de ma terre!

En bonne philologie, la rime *estre: terre* doit être qualifiée de défectueuse et la leçon *ne puet estre* se présente comme une banalisation[7] de la *lectio difficilior n'estuet querre*[8]. Alors qu'une saine pratique éditoriale aurait conduit à l'élimination de la rime défectueuse, Stuip réussit à y voir un picardisme et à se persuader que l'auteur était probablement un Picard. On s'étonne qu'avec une telle méthode l'éditeur n'ait pas été à même de nous révéler l'identité de ce conteur mystérieux (la liste des auteurs picards de la première moitié du XIIIe s. lui ayant paru trop longue...).

Du point de vue méthodologique, il convient de rappeler qu'une étude scriptologique doit porter non sur les éditions plus ou moins critiques[9], mais sur les matériaux bruts offerts par les différents manuscrits qui nous ont transmis le texte. Dans le cas de la *Châtelaine,* une vingtaine de manuscrits nous

---

(4) Pál Lakits, *La Châtelaine de Vergy et l'évolution de la nouvelle courtoise* (Debrečen, 1966), p. 12.

(5) René E. V. Stuip, *La Chastelaine de Vergi.* Édition critique du ms. B. N. f. fr. 375 ... suivie de l'édition diplomatique de tous les manuscrits connus du XIIIe et du XIVe siècle (La Haye - Paris: Mouton, 1970), pp. 61-65.

(6) Pour la numérotation des vers, toutes nos références se font aux éditions qui prennent pour base le manuscrit C (cf. infra).

(7) Qui n'a pas nécessairement de valeur conjonctive, car les deux copistes ont fort bien pu procéder à cette banalisation indépendamment l'un de l'autre.

(8) La rime *querre: terre* se retrouve d'ailleurs aux vv. 685-86.

(9) Malgré le cri de désespoir d'un rédacteur du *DEAF*: «Il semble que l'on en a assez maintenant.» (Frankwalt Möhren, *Dictionnaire étymologique de l'ancien français. Complément bibliographique 1993* [Tübingen, 1993], col. 101), ces éditions continuent à proliférer, sans que leur qualité ne s'améliore nécessairement.

servent de témoins, mais seuls dix d'entre eux remontent à la fin du XIIIe ou au XIVe s.: René Stuip[10] en a donné les éditions diplomatiques en 1970. C'est donc sur ce corpus que portera notre recherche. Quant aux éditeurs, la plupart ont choisi comme manuscrit de base C (Paris, BnF, fr. 837); seul Stuip a préféré A (Paris, BnF, fr. 375), alors que Marie-Françoise Notz-Grob[11] a retenu Go (Paris, BnF, nouv. acq. fr. 13521). À l'aide du tableau ci-dessous on peut établir les équivalences entre les éditions:

version de A:	version de C:	version de Go:
1-310	1-310*	1-310
—	311-312	311-312
311-514	313-516	313-516
—	517-518**	517-522
515-634	519-638	523-643
—	639-640	644-645
635-852	641-858	646-861
—	859-860	862-863
853-856	861-864	864-867
—	865-866	868-869
857-948	867-958	870-961
—	—	962-965***

* les vers 211-16 ont été omis par C
** ces deux vers, absents de C, proviennent en fait de EF-HK
*** ces quatre vers ne figurent que dans Go

La comparaison entre les différentes versions permet de faire les observations suivantes relatives aux lacunes:

1° Les vers 311-12 ne manquent qu'à A; les neuf autres manuscrits se répartissent en deux groupes: d'un côté *Si qu'il en a le vis moillié* | *Li dus n'en ot pas le cuer lié* C-IL-HK, groupe auquel se rattachent les leçons de Go: *Si qu'il le vis en a moullié* | *Li dus le voit, s'en a pitié* et de B: *E quant li dus l'ot aguetié* | *Si en ot au cuer grant pitié;* de l'autre *Quant li dus en tel point le voit* | *Et que si parfont* (*forment* F) *soupiroit* EF.

2° Les vers 517-18 manquent à A et C; les éditeurs choisissent généralement de combler la lacune[12] en suivant EF-HK: *Alee est couchier en son lit* | *Ou ele*

(10) Stuip, *éd. cit.*, pp. 197-394.

(11) *Nouvelles courtoises occitanes et françaises* éditées, traduites et présentées par Suzanne Méjean-Thiolier et M.-F. Notz-Grob (Paris, 1997), pp. 450-503.

(12) Il n'y a guère que Bédier qui ait résisté à cette tentation, ce qui fait que son édition ne compte que 956 vers.

ot mont poi (*petit* HK) *de delit;* l'autre groupe BGo-IL présente une séquence de deux à six vers, où se retrouvent au moins ceux-ci qui ne riment pas: *Un vallet a* (*ot* IL) *de sa mesnie* et *Par cel* (*Por ce* Go) *dire au duc envoie* BGo, d'où les tentatives d'adaptation: *Puis l'a d'ilecques envoié* I, *Qu'en sa chambre l'a convoiee* L.

3° Les vers 639-40 manquent à A, B et EF; dans la version de C-IL-HK *Que li miens cuers sache ne ot* (*en saice mot* K) | *Mes je vous pri n'en parlez mot* «(je ne dois vous cacher rien) que mon cœur puisse savoir ou entendre...», une difficulté surgit de la juxtaposition du subjonctif *sache* et de l'indicatif *ot* (au lieu de *oie* < AUDIAT comme au v. 437), alors que *mot,* malgré son origine (< MŬTTUM), rime en *o* ouvert, comme cela se produit le plus souvent en ancien français; seul le copiste de Go offre un texte *Que je sache, mes trop me dout* | *Que vous n'en parlez aucun mot,* où *mot* rime en *o* fermé, voire en *ou,* comme dans le *Tristan* de Béroul (*mot: tot* 65, 398; *toz: moz* 216; *mot: dot* 3333) ou dans le *Comput* de Philippe de Thaon (*moz: toz* 1981).

4° Les vers 859-60 manquent à A, B et E-HK; les leçons des mss. C-IL, Go et F se laissent ramener à *Por leenz entr'eus avancier* (*solacier* C) | *Com* (*Et* IL) *d'acoler et de besier* «(le duc le veut ainsi) pour leur réserver (dans la penderie) la faveur des étreintes et des baisers».

5° Les vers 865-66 manquent à A et EF-K; la version de C-IL et H: *Cil* (*Tout* H) *maintenant* (*tot errant* I, *Et ... tantost* L) *l'acole et baise* | *Qui* (*Car* H) *bien en ot et lieu et aise,* s'oppose à celle de BGo: *Qui* (*Car* B) *n'avoit mie* (*pas* B) *esté a ese.* | *Cil maintenant* (*Demeintenant* B) *l'acole et bese,* où s'observe l'inversion des deux vers et où la relative (qui devient négative) se rapporte à la châtelaine et non au chevalier.

Sans nous prononcer sur le caractère authentique ou apocryphe de la dizaine de vers qui manquent à A, nous pouvons constater que ceux-ci n'ont pratiquement aucune incidence sur les résultats de l'analyse scriptologique, car leurs rimes ne présentent aucun trait dialectal[13].

Dans l'étude scriptologique qui suit, si aucune précision n'est apportée, cela signifie que le trait est partagé par l'ensemble de la tradition et a bien des chances de remonter à l'original. Dans le cas contraire, nous précisons quels manuscrits sont concernés par telle caractéristique et nous écartons tout phénomène qui ne repose que sur des leçons singulières.

* *
*

(13) Seule peut-être la version de Go citée à propos de la troisième lacune pourrait être utilisée dans une perspective diatopique, si toutefois elle remonte à l'original.

Les faits intéressant le vocalisme de *La Châtelaine de Vergy* nous offrent déjà des indices très clairs de localisation.

1. Confusion entre le produit de O fermé tonique libre et entravé:

À côté du produit normalement attendu de la diphtongaison de O fermé tonique libre, attesté par des rimes comme TALES > *teus: preus* 60, LŎCU > *leu: preu* 64, DŬOS > *deus: eus* < ĬLLOS 653, l'auteur a recours une seule fois à la réduction de *ou* en [u] typique des dialectes de l'Ouest: il s'agit de la rime *envious: vous* 201 (présente également dans *Pyrame et Thisbé* 289 et en tout point comparable à *glorios: nos* 225 du *Tristan* de Béroul ou à *nous: savorous* 146 de la *Bataille des vins* du trouvère normand Henri d'Andeli), qui suppose une neutralisation des produits de O fermé tonique libre et entravé.

Cette impression est confirmée par la série de rimes suivantes: *amors: aillors* 50, 261, *amor: honor* 90, *seignor: amor* 411, *amor: meillor* 886 et *enquereors: amors* 957. Toutefois, leur valeur démonstrative est moins forte, car l'allégement de la diphtongue *ou* en [u] devant un *-r* final, et plus encore devant *-rs,* s'observe bien au-delà des dialectes de l'Ouest(14).

2. Confusion entre *ai* et *oi*:

Par deux fois l'auteur de la *Châtelaine* fait coexister à la rime la diphtongue *ai* avec le produit de la diphtongaison de E fermé tonique libre; il s'agit de *diroie: vraie* 133 et *delai: soi* 268. Le seul dénominateur commun qui permette à ces rimes de fonctionner est une monophtongaison en *e* ouvert(15) de *ai* et de *ei* (non différencié en *oi*, malgré la graphie des copistes); cette condition ne se réalise simultanément que dans les dialectes de l'Ouest (Pope(16) W §§ ii et vi) et dans l'Orléanais (Pope SC §§ iv et v).

En ce qui concerne les dialectes de l'Ouest, le phénomène est attesté notamment dans le *Roman de Troie* (*raie: baleie* 11352, *baleient: traient* 12015), chez Henri d'Andeli (cf. RLiR 68, 72), dans les *Miracles de Notre-Dame de Chartres* (*verai: roi* V, 63; *seroie: veraie* XXIV, 5).

---

(14) Pour cette question, nous nous permettons de renvoyer à un de nos articles précédents, dans RLiR 68 (2004), p. 71.

(15) Le stade intermédiaire *ei* (avec *e* ouvert), traversé aussi bien par *ai* que par *ei* (avec *e* fermé) < E fermé tonique libre, pourrait déjà produire une rime satisfaisante; c'est une question de chronologie qui nous fait préférer la monophtongue *e* ouvert, déjà atteinte vers le milieu du XIIe s.

(16) Mildred K. Pope, *From Latin to Modern French with especial consideration of Anglo-Norman* (Manchester, 1934; Londres, 1952^{2}).

3. Prononciation vélaire de A tonique libre:

Dans un certain nombre d'adjectifs en -ĀLE, un traitement semi-savant peut s'observer avec conservation de la voyelle *a* (comme dans *loial, roial,* etc.). Dans d'autres cas, il n'est pas impossible que la prononciation vélaire du A, typique de l'Ouest à l'exclusion de la Haute-Normandie (Pope SW § ii), ait joué un rôle dans l'absence de diphtongaison en [ae]; c'est peut-être le cas de *natural* pour *naturel* dans la rime *desloial: natural* 98. En tout cas, la rime *loial: natural* 3442 se retrouve dans le *Tristan* de Béroul (qui offre également *ostal: Governal* 3577, 4300); de même dans *Pyrame et Thisbé* on relève les rimes *ostaulz: maulz* 59 et *sale: eschale* 633.

4. Réduction de *ie* à *e*:

À la différence de ce qui passe avec *celer: fi·er* < FĪDĀRE 3, pour que la rime *chevalier: afi·er* (AB-EF contre *fiancier* HK-Go-C-IL) 217 fonctionne, il faut poser une réduction de la diphtongue *ie* en *e* dans *chevalier.* On sait que cette réduction est caractéristique des parlers de l'Ouest (Pope § 512 et W § i); elle se rencontre notamment dans *Pyrame et Thisbé* (*destorber: aprimer* 106 pour *aproismier*) et dans le *Tristan* de Béroul (*depecier: per* 1042). Comme on voit mal comment le copiste picard de A aurait pu introduire un normandisme, il y a de fortes chances qu'il ait conservé la version de l'original en compagnie de trois autres témoins; c'est la leçon *fiancier* qui apparaît comme un innovation destinée à " régulariser " la rime.

5. Réduction de *ui* à *i*:

Le déplacement d'accent dans la diphtongue [ǘi] > [ẅi], qui peut entraîner sa réduction à [i], se décèle à la rime *vi: celui* (A-Go-C-IL *celi* B-E-HK) 534. Ce trait, qui est considéré comme typique des dialectes de l'Ouest (Pope § 517 et W § iv), s'observe déjà dans *Gormont et Isembart* (vers 1130; *icelui* 188 dans une laisse assonancée en *i*), puis notamment dans le *Comput* (*martire: deduire* 540, 832) et dans le *Bestiaire* de Philippe de Thaon (*deduire: ire* 805, CŌGĬTO > *qui: sufri* 3003)[17], dans le *Roman du Mont-Saint-Michel* de Guillaume de Saint-Pair (*tuit: petit* 778, *lui: senti* 2605)[18], dans *Pyrame et*

(17) Il n'est pas impossible qu'après [k], le déplacement d'accent ait été favorisé par la constitution d'une séquence [kw], comme on l'observe dans le lai de *Frêne* de Marie de France (*marit: quit* 372 ms. H), dans le *Roman de Thèbes* (*cuit: dit* 79), dans la *Vie de saint Martin de Tours* de Péan Gastineau (*bride: cuide* 2426).

(18) Nous laissons volontairement de côté les rimes entre O ouvert + yod et E ouvert + yod (*noit: deliet* 76, *liet* 156; *pois: lieis* < lv. *LĔXĪ 420; ĔXI > *eis: rois* < RŎGO

Thisbé (*nuit: lit, delit* 547), dans le *Roman de Troie* (*destruire: martire* 2643, *ocire* 9637; *respit: nuit* 24783, etc.), dans le *Tristan* de Béroul (*lit: nuit* 656; *lui: hardi* 852, *endormi* 2018; *pris: puis* 4438), dans la version de l'*Évangile de Nicodème* due à André de Coutances (*fui: vesqui* 755).

En ce qui concerne le consonantisme, cinq traits viennent confirmer les résultats obtenus pour le vocalisme.

6. Amuïssement du *l* implosif après *o* ouvert:

À deux reprises, l'adverbe *tost* < TŎSTUM «grillé», dans lequel la sifflante implosive ne devait plus se faire entendre (cf. point 7), se trouve rimer avec une forme verbale en *-ot*:

Si afferme tout son porpens
que, s'ele voit ne lieu ne tens
qu'a la niece le duc *parolt*, 677
qu'ele li dira ausi *tost*.

Et li dus trestout ausi *tost*,
oiant toz, qui oïr le *vost*, 928
dist tout l'afere en mi la cort.

Comme on ne saurait poser une fermeture du *o* ouvert en [u][19], avec lequel aurait fusionné la semi-voyelle issue du L implosif, il faut admettre une disparition complète de la liquide dans les deux cas, qu'il s'agisse du subjonctif présent *parolt* C-E, *parout* BGo-F, *parot* A-K, *parost* H-L < PARÁ[B]OLET ou de l'indicatif parfait *vost* C-E, *voust* Go < VŎLSIT ou *volt* AB-L, *vout* F-I < VŎLUIT. Ce phénomène a été observé par Pope (§ 391,2) dans une zone assez étendue, qui englobe la Wallonie, la Lorraine, la Bourgogne, la Champagne et l'Orléanais. Il convient cependant d'y ajouter la Normandie, car le trait est attesté dans le *Tristan* de Béroul (*Morhout: javelot* 855 et moins probant STABAT > *estot: destot* < *DE·EX·TŎLLIT 3102, car on ne peut exclure que l'original ait porté *estout: destout*), dans le *Dit du Chancelier Philippe* d'Henri d'Andeli (*sains Pols: repols* < REPAUS[ARE] 123)[20], ainsi que dans l'avatar de l'histoire

---

+ -s 2640), qui pourraient s'interpréter en *(u)i: i,* sans exclure toutefois l'issue *(u)ei:(i)ei.* Sur cette question complexe, voir Mildred K. Pope, *Étude sur la langue de frère Angier* (Paris, 1903), p. 53 et l'édition Lodge du *Livre des Manières* (Genève, 1979), pp. 49-52.

(19) Ce phénomène s'observe devant chuintante ou sifflante (Pope § 581) surtout dans l'Orléanais (Pope SC § xiv) et en Bourgogne (Pope E § xxiv) à partir de la fin du XIIIe s. (Jean de Meun), mais principalement aux XIVe (Guillaume Guiart) et XVe s. (*Saint Jean d'Orléans*).

(20) Il convient de corriger l'interprétation de cette rime que nous avons donnée dans RLiR 68 (2004), p. 71, n. 29.

du roi Leïr qui figure à la fin d'une version du *Chastoiement d'un père à son fils* (dans le manuscrit de Londres, British Library, Addit. 10289, provenant de l'abbaye du Mont-Saint-Michel): lv. *TŎLLĬTA > *tote* «redevance»: *redote* «radote» 45.

7. Amuïssement de la sifflante implosive:

Ici il s'agit de distinguer l'amuïssement de la sifflante sonore, qui s'observe dans *meïsmes: primes* 763, de celui de la sifflante sourde. Ce dernier trait peut se présenter soit à l'intérieur d'un mot (*moustre: outre* 869), soit en finale: les rimes *taist* AB-EH (*tint* F-C-IL, *tient* Go): *vait* 561, *vit: fremist* 690, *parolt: tost* 678, *sot: tost* 602 et *point: doinst* 820 attestent la simplification de *-st* en *-t*.

Si l'amuïssement de la sifflante sonore, déjà réalisé au milieu du XIe s. (conquête de l'Angleterre par les Normands), ne nous apprend rien ni pour la datation ni pour la localisation de *La Châtelaine de Vergy,* il n'en va pas de même pour la sourde: le processus d'effacement de ce phonème implosif commence déjà dans la seconde moitié du XIIe s. dans les dialectes de l'Ouest compris entre Seine et Loire (Pope, p. 152, § 378**), comme l'attestent notamment le *Roman de Thèbes* (*maistre: sceptre* 5117, *crisolites: ametistes* 4027), le *Roman du Mont-Saint-Michel* (*traist: vait* 1760, *escrit: fist* 2422), le *Roman de Troie* (*destre: ceptre* 23057, *dit: fist* 14127, *saietes: prestes* 7867), le *Tristan* de Béroul (*est: met* 2049, *dist: abit* 2267). Notre texte s'inscrit bien dans le prolongement des œuvres appartenant à cette aire scriptologique.

8. Simplification de [ts] en [s] en finale:

Notre auteur observe toujours la distinction entre l'affriquée finale [ts] et la sifflante simple [s], sauf dans la rime CŎRPUS > *cors: mors* < MŎRT[U]US 900. Sur le plan dialectal, on peut donc exclure la zone picarde où la confusion entre [ts] et [s] est déjà réalisée dans la première moitié du XIIIe s., alors qu'elle n'apparaît qu'occasionnellement dans les autres aires scriptologiques.

9. Amuïssement de *r*:

L'on ne peut rien déduire de la simplification de *-rs* en *-s* qui se présente à la rime DŬOS > *deus: doleurs* (AB contre *deus* < DŎLUS EF-HK, Go, C-IL) 156, car il n'est pas certain qu'elle ait figuré dans l'original. Si tel était néanmoins le cas, on retrouverait une situation offerte par un passage du *Tristan* de Béroul (vv. 1454-56), où les gens prennent en pitié le chien Husdent, attristé par la disparition de son maître:

Chascun disoit: «S'il estoit miens,
Gel metroie du landon *fors*,
Quar s'il enrage, cë ert *deus*.»

Curieusement, plusieurs critiques ont proposé de remplacer *deus* par *torz* (Tanquerey)[21] ou *cë ert deus* par *c'ert dolors* (Holden)[22], alors que Béroul fait rimer des mots en *-rs* et *-s* à plusieurs reprises (*pas: ars* 1099, 1499; *fiers: niés* 1103, etc.), comme d'ailleurs Philippe de Thaon dans son *Comput* (*evus: plusurs* 1804) et dans son *Bestiaire* (*cors: enclos* 291, *cuveitus: murs* < MŌRES 1201).

En revanche, la rime *faute: autre* 322, 502 est plus pertinente, car elle est attestée deux fois dans *La Châtelaine de Vergy* par l'ensemble de la tradition. L'effacement de *r* après *t* se retrouve également dans le *Tristan* de Béroul (*metre: regrete* 1943, lv. *VŎLTŬLAT > *voitre: cuite* < *CŌCTA[RE] 3685), ainsi que dans le *Comput* (*halte: altre* 2510, 2520, 2524, *beste: paistre* 1428, 1776) et dans le *Bestiaire* de Philippe de Thaon (*beste: paistre* 584, *estre* 462, 708, 758, etc.; *tempeste: estre* 1399, *maistre* 1404; *encuntre: hunte* 877).

10. Addition d'un *-t* final non appuyé:

Au moment où le duc reconnaît l'innocence du chevalier, il lui fait cette déclaration:

quar vous m'avez de tout voir dit
et ne m'avez de mot *mentit*. 496

Neuf manuscrits ont conservé cette rime, avec trois variantes à l'intérieur du deuxième vers (*ne m'avez de mot* C, *de rien[s]* BGo-L en face de *la duchesse m'a* EF-HK-I), qui semblent se présenter comme trois versions successives. Seul le copiste de A paraît avoir altéré la rime en inversant l'ordre des mots de la version de C:

que vous m'avés voir dit de tout
et ne m'avés menti de mout.

ce qui n'est pas sans rappeler la version de Go pour les vers 639-40 (voir ci-dessus), où *mot* se trouve rimer avec *dout*, et non en *o* ouvert comme dans la plupart des cas.

L'isolement de A face aux neuf autres témoins suggère que la leçon originale nous a été conservée par C et que l'auteur, indépendamment des variantes internes, a bien eu recours à un participe en *-it* < -ĪTU. Comme

(21) F. J. Tanquerey, *Notes sur le texte du* Roman de Tristan *de Béroul,* dans *Romania* 56 (1930), pp. 114-22, spéc. p. 120.

(22) Anthony Holden, *Note sur la langue de Béroul,* dans *Romania* 89 (1968), pp. 387-99, spéc. p. 390.

l'amuïssement en finale romane de la spirante interdentale issue de l'occlusive intervocalique était réalisé vers le milieu du Xe s.[23], il paraît vraisemblable d'admettre que les participes en *-it* résultent d'une réfection analogique sur le modèle de *dit*. Ce trait est donné par Pope (§ 356 et N § xv) comme caractéristique des dialectes du Nord. Gossen[24] précise l'aire scriptologique en lui accordant une extension lorraine, wallonne, ardennaise et picarde. Il convient d'ajouter que le phénomène s'observe occasionnellement jusqu'en Normandie, car il est bien attesté dans le *Tristan* de Béroul (*petit: a l'on banit* 1883, *a gerpi: escrit* 2503)[25]; de même, on relève dans *Pyrame et Thisbé* deux fois ce phénomène dans les rimes *droit: foit* < FĬDE 255 et *parois* (pour *-oiz*): *destrois, estrois* 467[26], ainsi que dans la version de l'*Évangile de Nicodème* due à André de Coutances (*fut ravit: David* 327).

Au chapitre de la morphologie, et plus particulièrement verbale, trois rimes nous permettent de préciser la composante dialectale de *La Châtelaine de Vergy*. Curieusement, elles se trouvent concentrées dans la scène nocturne où la duchesse réussit à persuader son mari que le chevalier n'est qu'un traître auquel il doit retirer son amitié (vv. 136-46):

«De ce qu'il a aillors amé
novele oïe n'en *avon*. 137
Si vous requier en guerredon
que vostre honor si i *gardoiz* 139
com vous savez quë il est droiz.» (...)
A malaise fu cele nuit 144
li dus, n'onques dormir ne pot
por le chevalier qu'il *amot*... 146

11. Désinence d'ind. prés. 1re pers. du pl. en *-on*:

La première forme intéressante *avon* 137 offre une désinence de 1re pers. du pl. dépourvue de *-s*. Tous les copistes ont conservé ce trait, sauf H (*avons:*

(23) Pour cette question, voir Georges Straka, *Sur la date de l'amuïssement du -t final non appuyé en ancien français,* dans *Mélanges de linguistique et de philologie romanes offerts à Monseigneur Pierre Gardette* = *TraLiLi* IV/1 (Strasbourg, 1966), pp. 449-68.

(24) Charles Théodore Gossen, *Grammaire de l'ancien picard,* 2e éd. (Paris, 1976), pp. 104-06.

(25) Les partisans de la dualité d'auteurs ne peuvent attribuer le phénomène à une composante picarde, car la seconde partie commencerait selon eux au v. 2754.

(26) Même Francesco Branciforti, *Piramus et Tisbé* (Florence, 1959), partisan d'une localisation du conte ovidien en Picardie, ne tire pas argument de ce phénomène consonantique. Il est vrai que son étude linguistique (chapitre IV, pp. 145-53), passablement défectueuse, se limite au seul vocalisme tonique.

gerredon) et K (*avons: guerredons*) qui ont altéré la forme verbale au mépris de la rime avec *guerredon:* ce substantif ne pouvant être qu'un cas régime singulier, la désinence *-on* devait figurer dans l'original. L'absence de *-s* dans *-on/-om/-um* est une caractéristique des dialectes de l'Ouest (Pope § 894 et W § xv), attestée notamment dans le *Tristan* de Béroul (*consentiron* 614, *feron* 2262, *iron* 3382, *menton* 3430).

12. Désinence de subj. prés. ou impft. 2e pers. du pl. en *-eiz*:

Le deuxième mot qui mérite de retenir notre attention se trouve dans la rime *gardoiz: droiz* 139, où la désinence de 2e pers. du pl. du subjonctif présent -ĒTIS se présente sous le produit attendu *-eiz* > *-oiz* et non sous la forme analogique *-(i)ez*[27]. Cette désinence étymologique s'observe aussi bien à l'Ouest qu'à l'Est (Pope § 908 et Fouché[28], p. 203, § 102). Pour les attestations dans les textes de l'Ouest, on peut citer notamment la *Chanson de Roland* (*ameneiz* 508), le *Comput* de Philippe de Thaon (*saceiz* 3048), le *Psautier de Cambridge* (*recunteiz* 47, 14), le conte de *Pyrame et Thisbé* (subjonctif imparfait *aouvrissois* 470 pour *-eiz*) et le *Roman de Troie* (*aleiz* 15308, 15315, *ailleiz* 2685, 21293, *atendeiz* 2686, etc.).

13. Imparfait en *-ot* < -ABAT:

La dernière forme remarquable est évidemment l'imparfait en *-ot* assuré par la rime *pot: amot* 146, que seuls les copistes de HK altèrent en *po(v)oit: amoit*. Il est à peine nécessaire d'insister sur cette caractéristique de l'Ouest (Pope § 914 et W § xvi), qui figure naturellement dans le *Tristan* de Béroul (AUDIT > *ot: dotot* 1746, etc.).

Au niveau lexicologique, enfin, une rime nous révèle un mot rare et difficile, appartenant sans doute au vocabulaire régional.

14. *espuer* s. m. «planche, lambris»:

Au moment où le chevalier décide de se suicider, il dégaine une épée et s'en transperce le cœur:

> Une espee du fuerre a trete
> qui ert pendue a un *espuer*, 897
> et s'en feri parmi le cuer.

(27) À moins de supposer une réduction de *-eiz* (non différencié en *-oiz*) à *-ez* dans les deux formes.

(28) Pierre Fouché, *Le verbe français. Étude morphologique*, 2e éd. (Paris, 1967).

Le sens attribué à *espuer* dans ce passage a varié au cours du temps. Godefroy (3, 554 c) l'avait d'abord glosé en «pieu, poteau», avant de corriger dans le *Lexique de l'ancien français* (p. 209 c) en «clou, crochet» peut-être en raison du verbe *ert pendue*. Le sens neutre de «support», donné par Raynaud, se retrouve depuis la traduction de Bédier («croc») en 1927 jusqu'à celle de Stuip («clou») en 1985. Puis les choses commencent à s'améliorer à partir de Dufournet - Dulac (1994)[29], qui se réfèrent à juste titre au TL 3, 1264, où le sens de «planche, lambris» est correctement donné.

Les parois internes de la penderie (*garderobe* v. 857 et 862) attenante à la chambre devaient être garnies de boiseries; c'est contre l'une de ces parois lambrissées qu'était suspendue l'épée avec laquelle le chevalier s'est donné la mort. C'est probablement ce qu'avait compris Perrot de Nesle, mais dans son résumé qu'il place en tête du ms. de Paris, BnF, fr. 375 (fol. 35r° a), il élargit cette caractéristique à la chambre elle-même:

S'ores ... 47
Comment ele vint en sa canbre 55
Qui toute estoit ovree a lanbre;
Coment li cevaliers ... 59
A le cambre s'en est venus, 63
Qui toute ert faite d'ebenus.

«Vous entendrez ... comment (la châtelaine) vint dans sa chambre qui était toute lambrissée; comment le chevalier ... s'en est venu à la chambre qui était toute garnie d'ébène.» Le seul détail qu'ait ajouté le trouvère picard concerne la nature exacte du bois utilisé pour les lambris.

Voici toutes les autres attestations d'*espuer* que nous connaissons, classées par ordre chronologique[30]:

Les Quatre Livres des Rois (éd. Curtius[31], liv. III, chap. 6, vers. 8 svv.) – Angleterre plus probablement que Normandie[32], vers 1170:

(29) Leur traduction demeure toutefois encore imprécise: «Il a tiré du fourreau une épée suspendue à une *poutre*...» (*éd. cit.*, p. 101). Il faudra attendre la traduction de Marie-Françoise Notz-Grob pour que le sens véritable apparaisse: «Il tira du fourreau une épée, qui était suspendue à un *lambris*...» (*éd. cit.*, p. 501).

(30) Outre Godefroy, *passim,* c'est le TL 3, 1264 et l'AND 270a qui nous ont fourni ces attestations.

(31) *Li Quatre Livre des Reis. Die Bücher Samuelis und der Könige* ... kritisch herausgegeben von Ernst Robert Curtius (Dresden, 1911). Nous ne transcrivons pas les accents qui figurent dans le manuscrit anglo-normand (Paris, Bibliothèque Mazarine, 54).

(32) La question de la provenance de ce texte vénérable a beaucoup divisé la critique: Paul Meyer (dans *Romania* 17 [1888], p. 126), Gaston Paris (*La littéra-*

> El pavement fud de primes li marbres culchiez, e desure tables de sap serreement juintes e bien asis. Puis tut cel *espuer* fud cuverz e adubez de plate d'or, ki ert tres fin e esmerez. Les pareiz furent cuverz de tables de cedre dedenz partut, si que pierre n'i aparut, e as columpnes rundes d'*espur* ki furent as murs justees furent les tables juintes et afermees, (...). Si acemeement fud li *espuers* de quatre parz aturnez, des le pavement aval jesque as trefs. (...) El secund estage e al suverain de quatre parz deled le mur furent clos pareis d'*espuer*. (...) Cume le temple fud si leved e dedenz d'*espuer* e de or si adubed, ...

Il s'agit de la description de l'aménagement intérieur du Temple bâti par le roi Salomon: «Sur le sol fut d'abord disposé le marbre, et par dessus des planches de sapin étroitement jointes et bien ajustées. Puis toute cette boiserie fut recouverte et garnie d'une couche d'or très fin et pur. Partout à l'intérieur les parois furent recouvertes de planches de cèdre, si bien qu'aucune pierre n'y apparaissait, et les planches furent jointes et fixées aux colonnes rondes en bois qui se trouvaient à proximité des murs, (...). Et c'est avec élégance que la boiserie ornait les quatre murs, depuis le sol jusqu'aux poutres (du plafond). (...) Au deuxième étage et à l'étage supérieur, des quatre côtés des murs les parois furent garnies de boiseries. (...) Quand le temple fut ainsi élevé et garni à l'intérieur de boiseries et d'or, ...».

Étienne de Fougères, *Livre des manières* (éd. Lodge[33], v. 270) – Haute-Bretagne, 1174-78:

> Li un ne volent nomer four,
> mes li deien qui est l'*espour*
> i conpase tot o avour
> segont l'ovre et seron le four.

L'éditeur (p. 116) interprète ainsi ce quatrain difficile qui se rapporte aux clercs: «Les uns (c'est-à-dire ceux qui désirent acheter un bénéfice) ne veulent pas faire un prix (étant inexpérimentés dans les tours de la simonie), mais le doyen qui a l'espoir (de gagner gros), lui, il arrange (toujours) tout avec de l'argent, selon l'affaire en main et selon la valeur (de ce qui est à vendre).» S'il est aisé d'admettre qu'*espour* et *avour* peuvent être des graphies pour *espeir* et *aveir* et que la rime du quatrain présuppose une réduction occidentale de *ue* à *e* et de *ei* (non différencié en *oi*) à *e*, il est plus difficile d'accepter la traduction du deuxième vers («mais le doyen qui est [et non *qui a* !, sauf si l'on pose une confusion entre *qui* et *cui*] l'espoir...»). C'est pourquoi, nous préférons suivre l'intuition de TL qui y voient un autre sens (peut-

---

ture normande avant l'annexion (912-1204) [Paris, 1899], p. 36 = *Mélanges de littérature française du Moyen Age* [Paris, 1912], p. 92) et Wendelin Förster (et Eduard Koschwitz, *Altfranzösisches Übungsbuch. Die ältesten Sprachdenkmäler mit einem Anhang,* 4e éd. [Leipzig, 1911], p. 191) ont soutenu l'origine continentale de cette traduction contre Samuel Berger (*La Bible française au Moyen Age* [Paris, 1884], p. 61), Hermann Suchier (et Adolf Birch-Hirschfeld, *Geschichte der französischen Litteratur von den ältesten Zeiten bis zur Gegenwart* [Leipzig, 1900], p. 158) et Curtius (*éd. cit.,* pp. LXXXVIII-XCV) qui sont partisans d'une provenance insulaire. Dans notre perspective lexicologique, la question ne revêt qu'une importance secondaire.

(33) Étienne de Fougères, *Le Livre des Manières* édité par R. Anthony Lodge (Genève, 1979).

être figuré) d'*espuer*, mais sans préciser lequel. Étant donné qu'une boiserie qui recouvre un mur fonctionne comme une protection, nous pensons qu'*espuer* peut assumer ici le sens de «couverture, protection», et nous comprenons ainsi tout le quatrain: «Certains (clercs) ne veulent pas faire de prix, mais le doyen qui couvre (leurs agissements) mesure en toute chose la valeur vénale conforme à la qualité de la prestation.»

Colin Malet, fabliau de *Jouglet* [Picardie[34], déb. du XIIIe s.] (éd. *NRCF* t. II, n° 10, v. 185) – Version du ms. Y (Londres, Brit. Libr., Addit. 10289: «quelques leçons individuelles de Y permettent de supposer que le manuscrit provient de Normandie»[35] *NRCF* t. II, p. 188):

Il gist coste cele paroit:
Chïez a son chevez tout droit,
Tout droit encoste cel *espuer*!

«(Jouglet) est couché à côté de cette paroi: soulagez-vous directement à son chevet, directement à côté de cette boiserie!» Pour le dernier vers, l'autre ms. (A = Paris, BnF, fr. 837) offre la leçon *Si getez sa chemise puer* «et jetez loin sa chemise»[36].

---

(34) Non seulement le nom de *Mallet* (*Colin Malet* Y 418) est donné comme fréquent dans le Nord par Marie-Thérèse Morlet, *Dictionnaire étymologique des noms de famille* (Paris, 1991), p. 655, mais les références spatiales (*en Carembant* A 1 = le Carembaut, région au sud-ouest de Lille ; *tout l'avoir de Blangié* Y 72 = Saint-Laurent-Blangy près d'Arras ou Blangy-sur-Ternoise dans le Pas-de-Calais) et l'invocation de saint Omer (*par saint Omer* A 284, *par le cors seint Omer* Y 270, vénéré dans le Pas-de-Calais) et de saint Germain [l'Écossais] (*por les plaies saint Germain* A 328, *por les paumes seint Germain* Y 314, dont le culte est bien attesté dans la Somme) nous orientent vers l'Artois et la Flandre. A cela s'ajoutent les picardismes assurés par les rimes (*jus* < IŎCOS: *jus* adv. A 45 = Y 43, *fu* < FŎCU: *fu* < FUIT A 247, 366 = Y 235, 350, *diluns: fons* Y 391 [Gossen, *ouv. cit.*, p. 84: «La Picardie était vraisemblablement l'extrémité occidentale de l'aire où la nasale a empêché ou retardé la palatalisation de ū latin > *ü*.» et pour l'antéposition de *di*, attestée chez Robert de Clari, Philippe Mousket et dans des documents tournaisiens, cf. FEW 5, 450b: wallon. hain. flandr. pik.], *paroit: droit* A 195 = Y 183, *genz: sens* 11, *mi: ami* A 143 = Y 135) et par la mesure des vers (*vo* A 40, 418 = *vos* Y 38, 396, 157). C'est ce qu'avait bien pressenti Gaston Paris (*Trois versions rimées de l'Evangile de Nicodème par Chrétien, André de Coutances et un anonyme* [Paris, 1885], p. XXIV) en posant une «origine artésienne» pour notre fabliau. Quant à sa datation, il n'est pas impossible que l'appellation de *Jouglet* ait été favorisée par le nom du "vielleur" de l'empereur Conrad dans le *Roman de la Rose* (vers 1210) de Jean Renart.

(35) Comme indiqué ci-dessus (sous le point 6), ce manuscrit, qui contient notamment le *Roman du Mont-Saint-Michel* de Guillaume de Saint-Pair, une version de l'*Évangile de Nicodème* et le *Roman des Français* d'André de Coutances, ainsi qu'une version du *Chastoiement d'un père à son fils*, provient très précisément de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, où il se trouvait encore au XVIIIe siècle. Pour le vocabulaire régional confirmant l'origine normande de la version de *Jouglet* contenue dans ce manuscrit, voir les remarques de Gilles Roques dans RLiR 50, 282 et 59, 139.

(36) Notons que cette injonction, placée dans la bouche de l'épouse, révèle un désir de vengeance modéré à l'égard de Jouglet, en épargnant ses vêtements

Des deux versions, celle du ms.Y semble plus éloignée de l'original, car elle se présente comme une simple répétition des deux vers précédents (*tout droit* et *coste cele paroit*). Quant au texte critique proposé par les éditeurs du *NRCF*: *Sor sa chemise en cel espuer*, il a peu de chances d'être authentique en raison du caractère régional du mot *espuer* (auquel les éditeurs s'autorisent à attribuer le sens de «rebord du chevet»), qui s'accommode mal avec l'origine picarde du fabliau.

Auteur anglo-normand, *Vie de saint Jean l'Aumônier* (éd. Urwin(37), v. 3800) – Angleterre, déb. du XIIIe s.:

> Il out en cel lieu feit lever
> Meisuns lunges feites d'*espoer*.

«(Saint Jean) avait fait construire à cet endroit des maisons allongées en bois.» Pour que la rime fonctionne, il convient de prononcer [esp(w)er].

Jean Le Marchant, *Miracles de Notre-Dame de Chartres* (éd. Kunstmann(38), miracle IV, v. 136) – Ouest, entre 1252 et 1262:

> Si fu porté dehors le cuer
> Et mis sus un degré d'*espuer*,
> Ne sei de chesne ou de pin.

«(L'enfant) fut porté hors du chœur et placé sur une marche en bois de chêne ou de pin, je l'ignore.» L'éditeur imprime *despuer* (< lv. *DE·EX·PORRO), qu'il interprète avec Godefroy 2, 637 a comme un adverbe signifiant «dehors». Cette interprétation ne paraît pas acceptable pour deux raisons: d'une part, l'indication *dehors* figurant déjà au vers précédent, sa répétition serait inutile; d'autre part, le syntagme *sus un degré d'espuer* traduit *super gradum ligneum* de la source latine.

Comptes municipaux de Tours (éd. Delaville, p. 223 et 242) – Touraine, 1360-61:

> Sur sa tasche de clorre d'*espoir* la tour et le portal de la Riche dont il doit avoir pour chascun cent d'*espoir* emploier .xx. s.
>
> Pour partie de certaine quantité de bois coignaié, d'*espoir* et de planchier dont la dicte eglise estoit emparee.

«Pour son travail de boisage de la tour et de la porte de la Riche, il doit avoir dépensé vingt sous pour chaque centaine de planches.» «Pour une partie d'une

---

(contrairement à ce que prétendent les éditeurs du *NRCF* t. II, p. 189: «elle dit à Robin d'aller se soulager près du lit où couche le jongleur, en ayant soin de salir la chemise de celui-ci»). C'est Robin qui, à la faveur de l'obscurité, en fait plus que ne le souhaitait Maheut, en salissant la chemise de Jouglet, comme il le fera la troisième fois en souillant ses braies, jetées entre le bord du lit et la cheminée: alors que l'épouse lui avait dit d'aller *a son lit tout entor,* | *Tout droit a l'esponde de la* 228-29, Robin ne prend pas garde à l'emplacement des vêtements (*N'i atendi ne meins ne plus* 237). La leçon du ms. A au v. 197 est donc parfaitement acceptable et peut fort bien remonter à l'original.

(37) *The Life of Saint John the Almsgiver* edited by Kenneth Urwin, 2 vol. (Londres, 1980-81).

(38) Jean Le Marchant. *Miracles de Notre-Dame de Chartres* publiés par Pierre Kunstmann (Éditions de l'Université d'Ottawa - Société archéologique d'Eure-et-Loir, 1974).

certaine quantité de bois fendu à la hache, de boiseries et de planches dont ladite église était garnie.» Godefroy 3, 542 c - 543 a a réservé une entrée séparée à ce mot, qu'il commente ainsi: «peut-être le même que *espiel, espiet,* piquet que l'on fiche en terre, aiguisé par le bout, et destiné à enclore, à faire une palissade». Il paraît plus vraisemblable de voir dans *espoir* une simple variante graphique d'*espuer*. Quant au verbe *clorre,* il ne signifie pas ici «enclore», mais «garnir tout autour» comme dans la phrase des *Quatre Livres des Rois* citée ci-dessus: *de quatre parz deled le mur furent* clos *pareis d'espuer*.

Glossaire latin-français du ms. de Paris, BnF, lat. 7692 (éd. Konrad Hofmann, dans *Sitzungsberichte der königlich bayerischen Akademie der Wissenschaften zu München* [1868/1], pp. 121-34) – Début du XIVe s.:

186 asser: es, *espuer*.

Le mot latin *asser* «chevron, poutre» doit être compris au sens d'*assis,* variante d'*axis* «ais, planche», qui se prolonge dans la glose à travers le mot afr. *es*.

Ce mot *espuer* a profondément troublé les lexicographes, tant sur le plan sémantique qu'étymologique(39), ce qui plonge dans le désespoir les lecteurs qui consultent leurs dictionnaires. En effet, la séquence *d'espuer* a été perçue comme un adverbe *despuer* «dehors» par Godefroy (2, 637a), qui le distingue du simple *espuer* «dehors» (3, 554 c); le substantif *espuer* de notre passage de *La Châtelaine de Vergy* a droit à une entrée (3, 554 c) avec la glose «pieu, poteau», alors qu'*espoir* est considéré comme un autre substantif (3, 542 c - 543 a) avec le sens de «piquet».

Toutes ces hésitations ont laissé des traces dans le FEW, qui enregistre à l'article PŎRRŌ (9, 194 a) les adverbes fantômes *espuer, despuer,* puis mentionne pour le substantif le rapprochement avec l'étymon germanique *SPORO (17, 187 b, note 8), avant de ranger notre terme dans les matériaux d'origine inconnue ou incertaine avec le sens de «planche» (23, 6 a). La dernière solution nous paraît la plus sage, car *espuer* n'a pas encore livré le secret de son origine.

Quant à l'extension géographique du mot *espuer*, on voit qu'il est limité aux dialectes de l'Ouest, du domaine aussi bien continental (Normandie, Haute-Bretagne, Touraine) qu'insulaire (Angleterre).

* *
*

Si l'on tente de faire la synthèse, au terme de cette analyse scriptologique, quelle conclusion pouvons-nous tirer ? D'abord, il est incontestable que le récit exemplaire de *La Châtelaine de Vergy* est écrit dans une langue littéraire

(39) Une courte notice a été consacrée à notre mot par K. Jäckel, *Alfranzösisches* espuer, dans *Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen* 167 (1935), pp. 68-71.

plutôt unifiée, «cette chose merveilleuse» justement célébrée par Bédier[40], que «la France avait dès longtemps réussi à constituer en dignité, par dessus la diversité et la rusticité de ses dialectes et de ses patois».

Mais il n'en demeure pas moins vrai qu'à la surface lisse de cette langue littéraire affleurent en nombre suffisant certains traits dialectaux, qui ne se trouvent réalisés ensemble que dans l'Ouest du domaine d'oïl. Ils nous orientent tous vers une zone comprise entre Seine et Loire, qui englobe la Basse-Normandie, la Haute-Bretagne, le Maine, l'Anjou et la Touraine. Certes, on peut déplorer le fait que les résultats de l'analyse scriptologique ne nous permettent pas d'arriver à une localisation plus précise, mais ceux-ci sont assez clairs et cohérents pour écarter comme lieu d'origine la Bourgogne (proposée par Raynaud)[41] et la Picardie (suggérée par Stuip).

D'autre part, l'on aura sans doute été attentif au fait que *La Châtelaine de Vergy* partage avec le *Tristan* de Béroul dix des quatorze traits linguistiques décrits ci-dessus: ce n'est certainement pas le fruit du hasard, et même si la question de l'unité du *Tristan* de Béroul reste ouverte et si des progrès doivent encore être réalisés pour affiner la localisation de ce texte, c'est selon toute vraisemblance en Basse-Normandie que ces deux chefs-d'œuvre ont été produits[42]. Sur le plan littéraire aussi, les critiques n'ont pas manqué de mettre en évidence les liens qui se tissent entre notre récit court et les romans de *Tristan*: non seulement la châtelaine se réfère explicitement aux amants de Cornouailles (vv. 758-60) dans le célèbre monologue qui rappelle le désespoir d'Iseut, mais la scène du rendez-vous épié (Marc juché sur un pin et le duc de Bourgogne dissimulé derrière un arbre), la présence du petit chien (messager de la châtelaine et Petitcrû compagnon d'Iseut ou Husdent dressé à chasser

(40) Bédier, *éd. cit.*, p. VIII.

(41) Remarquons au passage que sur les quatorze caractéristiques retenues ci-dessus, cinq avaient été parfaitement observées par Raynaud (*art. cit.*, pp. 154-55) dès 1892: il s'agit des traits n°s 2, 6, 10, 12 et 13. Seules une interprétation erronée de l'imparfait en *-ot* et une appréciation trop restrictive du participe en *-it* sont la cause d'une localisation défectueuse.

(42) Alors que Mildred K. Pope, *A note on the dialect of Béroul's* Tristan *and a conjecture,* dans *The Modern Language Review* 8 (1913), pp. 189-92 avait clairement désigné l'ouest du département du Calvados ou la Manche comme patrie de Béroul, dans sa grammaire historique (p. 500) elle indique plus prudemment «provenance South (?) Norman». T. B. W. Reid (*The* Tristan *of Beroul: One author or two?,* dans *The Modern Language Review* 60 [1965], pp. 352-58 et *A further note on the language of Beroul,* dans *Romania* 90 [1969], pp. 382-90), qui défend la dualité d'auteurs, croit pouvoir déceler une composante picarde dans la seconde partie. Quant à Anthony Holden (*art. cit.*), qui plaide pour l'unité de l'œuvre, il la rattache à la partie méridionale de l'Ouest.

avec Tristan sans aboyer) et d'autres aspects encore constituent autant de liens intertextuels.

Une autre parenté, maintes fois soulignée sur le plan littéraire, trouve confirmation au niveau linguistique: le conte ovidien de *Pyrame et Thisbé*(43), dont la scène du suicide du jeune homme préfigure celle du chevalier dans *La Châtelaine de Vergy,* partage avec notre récit une bonne moitié des caractéristiques linguistiques retenues ci-dessus.

Par ailleurs, il n'est guère surprenant que *La Châtelaine de Vergy* provienne du même espace culturel (anglo-)normand qui a vu naître le lai de *Lanval* de Marie de France et le lai anonyme de *Guingamor*(44), puisque notre texte se présente comme une réécriture de ces contes du XIIe siècle. Cependant, en se conformant au goût littéraire du début du XIIIe siècle, à l'instar des romanciers du courant dit "réaliste", notre auteur a préféré effacer la dimension féérique et inscrire son récit dans le cadre réel de la cour de Bourgogne.

En outre, en insérant dans la trame narrative une strophe d'une chanson du Châtelain de Coucy (vv. 295-302), il a également suivi la mode de la farciture lyrique lancée vers 1210 par le *Roman de la Rose* de Jean Renart, qui travaillait à la cour du prince-évêque de Liège Hugues de Pierrepont. Cette mode avait trouvé vers 1215 un premier imitateur en Hainaut avec Henri de Valenciennes, qui en sut tirer le meilleur parti dans son *Lai d'Aristote*. Puis elle gagna vers 1230 la Basse-Picardie, où Gerbert de Montreuil composa son *Roman de la Violette* pour la comtesse Marie de Ponthieu. Si l'on admet que *La Châtelaine de Vergy* a été écrite vers 1240 en Basse-Normandie, notre texte pourrait bien occuper le quatrième rang parmi ceux qui renferment des citations lyriques.

Or, comme certains critiques l'ont déjà signalé, il est particulièrement troublant de constater que l'auteur du *Roman de la Violette* non seulement cite la même strophe du Châtelain de Coucy (vv. 4624-31), mais aussi, lorsqu'il décrit la quête de son héros Gérard de Nevers, parti à la recherche d'Eurïaut en Bourgogne, il le fait passer par *un chastel sour une riviere* (v. 1523) qui se révélera être celui de Vergy (v. 2169), où la châtelaine Aigline lui offre en vain

(43) On peut négliger la localisation picarde proposée par Francesco Branciforti dans son édition (*éd. cit.*, p. 153), car elle est fondée sur des arguments d'une faiblesse insigne; l'auteur en est d'ailleurs conscient: «Ma sono elementi troppo tenui per trarne una conclusione certa e definitiva.» Cornelis De Boer a eu pleinement raison de localiser le conte ovidien en Normandie (*Piramus et Tisbé, poème du XIIe siècle* [Paris, 1921], p. X).

(44) Le lai de *Graelent* se rattache, quant à lui, à l'aire picarde.

son amour pour le remercier de son assistance contre les attaques d'un certain Galerant. Il semble qu'il y ait là plus qu'une simple rencontre fortuite et qu'à travers ce double clin d'œil, l'auteur de *La Châtelaine de Vergy* ait voulu marquer un lien de dépendance à l'égard de Gerbert de Montreuil.

Ainsi donc, sans vouloir ôter toute sa portée à l'observation de Bédier qui rattachait notre auteur à l'école de Chrétien de Troyes, la véritable filiation de *La Châtelaine de Vergy* doit se chercher à la croisée de trois courants: tout d'abord les légendes bretonnes des lais de *Lanval* et de *Guingamor* combinés aux romans de *Tristan,* ensuite l'héritage ovidien de *Pyrame et Thisbé* et enfin le courant réaliste agrémenté par le procédé de l'insertion lyrique du *Roman de la Violette*. La fusion de cette triple influence a dû se produire dans le creuset de la Basse-Normandie dans le deuxième quart du XIIIe siècle. Tels sont du moins les résultats auxquels on peut parvenir au terme d'une démarche philologique qui cherchait à rassembler tous les indices d'ancrage spatial d'un texte sous l'apparente unité d'une langue littéraire, considérée à tort comme impossible à localiser.(45)

Université de Lausanne. François ZUFFEREY

(45) Nous devons au regard critique et amical de Gilles Roques quelques précieuses suggestions qui nous ont permis de rendre cette étude moins imparfaite.